



DELIBERATION N°9-2023

En date du 13 Avril 2023

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Budget annexe

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just-Le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de M. Joël GARESTIER, Maire.
Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

PRESENTS :

M. Joël GARESTIER, Maire ;
Mmes. Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT ; Martine CARRILLO ; Régine DE PAIVA, Adjointes
MM. Philippe HENRY ; Jean-Luc GARCIA, Adjointes
Mmes. Patricia CHABROUX VICENTE ; Hélène TOUCAS ; Virginie BASSALER ; Isabelle COUTY ; Emilie TALLET ; MM. Bernard GLANDUS ; Patrick SIMON ; Stéphane GIRARD ; Jean-Philippe NANEIX ; Brice APPERT ; André GAILLARD ; Victor GRANDJACQUOT, Conseillers municipaux.

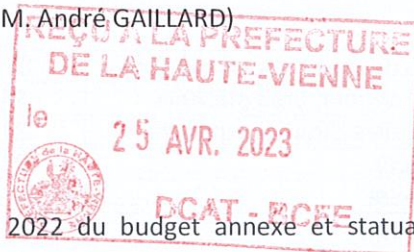
ABSENTS EXCUSES :

- Mme. Magali GADY
- M. Manuel VERGER
- M. Sébastien PEAUDECERF (pouvoir à M. Philippe HENRY)
- Mme. Christelle DESMOULINS (pouvoir à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT)
- Mme. Claude THIBAUT GUILLON (pouvoir à M. André GAILLARD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.



Considérant les éléments suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report Déficitaire N-1	114 632,92	Report Déficitaire N-1	
Report Excédentaire N-1		Report Excédentaire N-1	11 452,14
Dépenses de l'Exercice	41 829,40	Dépenses de l'Exercice	15 428,30
Recettes de l'Exercice	112 910,60	Recettes de l'Exercice	60 545,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	71 081,20	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	45 117,57
RÉSULTAT CUMULÉ		RÉSULTAT CUMULÉ	
<i>001 en Dépenses</i>	- 43 551,72		56 569,71
RESTE À RÉALISER		AFFECTATION	
Dépenses	-	Affectation à l'investissement	43 551,72
Recettes	-	Complément d'affectation	10 000,00
SOLDE	-	TOTAL	53 551,72
BESOIN DE FINANCEMENT	43 551,72	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION	3 017,99

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2023)	42 551,72 €
2°) Affectation complémentaire en réserve	10 000,00 €
3°) Excédent de fonctionnement reporté au B.P. (Ligne 002 sur BP 2023)	3 017,99 €

Article 2 : De donner pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

Le Maire,



Joël GARESTIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 20 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023